



Déclaration liminaire CTM 13 octobre 2021

Ce CTM a lieu une semaine après la journée de mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre à l'appel de plusieurs organisations syndicales de salarié·es et de jeunesse.

Les revendications de cette journée tournaient autour emploi, salaires, précarité et conditions de travail.

Alors que l'inflation repart à la hausse, la question salariale est bien une des préoccupations majeures de la population. Et les personnels de l'Éducation ne font pas exception. Côté revalorisation, toutes catégories confondues il y a avait de grosses attentes. Il y a surtout une grosse déception. Entre une prime d'attractivité qui ne concerne pas tous les personnels et une revalorisation sous forme essentiellement indemnitaire notamment pour les personnels ATSS, les personnels restent globalement sur leur faim. Depuis plusieurs années, c'est avant tout sous forme indemnitaire que les personnels voient leur rémunération augmenter et une partie des textes étudiés à ce CTM en sont une nouvelle fois la preuve.

Pour la CGT, ce qu'il faut pour tous les personnels, c'est une augmentation du point d'indice. Pour rappel, Le point d'indice est l'élément constitutif du système de rémunération des agentes et agents de la Fonction publique et ce système a, au moins, le mérite de rémunérer de manière identique des agentes et des agents appartenant à des corps similaires (missions et qualifications) quels que soit leur affectation géographique et leur employeur public. Pour la CGT, ce n'est que par ce biais- là que les revalorisations seront justes et équitables.

Quant aux personnels AESH, ils se sont vus proposer une grille salariale nationale mais qui 3 mois après son vote en CTM, est devenue caduque car en-dessous du SMIC qui a augmenté de 2,2% au 1^{er} octobre. Le ministère va, donc procéder à un réajustement pour le 1^{er} échelon mais ça pose le problème, par conséquent de l'écart avec les échelons d'après, notamment avec entre le 1^{er} et le 2^{ème} échelon l'écart devient 2 fois moindre que ce qu'il était prévu initialement. Ça crée un écrasement de grille.

Ces collègues AESH seront dans la rue le 19 octobre à l'appel de l'intersyndicale FSU FO CGT SNALC et SUD. Elles ou ils ont toutes les raisons de se mobiliser tant leur condition est précaire. Faible salaire, temps partiel imposé, conditions dégradées avec les PIAL, Il est temps d'améliorer leur sort.

Par ailleurs, toujours sur ces personnels AESH : une question concernant le remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinés à couvrir les frais de santé des agents de l'Etat qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Ces collègues, notamment celles et ceux recrutés hors titre 2 sont-ils ou elles concerné.es par ce décret ?

Sur la direction d'Ecole : la proposition de loi provoque toujours autant de rejet de la part des collègues.

Une nouvelle Note de la Depp reprend les résultats de Talis 2018, une étude de l'OCDE, pour en tirer des données concernant les professeurs des écoles et les directeurs ou directrices.

85% des enseignants et 91% des directeurs partage l'affirmation selon laquelle *"Il existe une culture de collaboration qui se traduit par du soutien mutuel"* :

Les collègues ne sont pas réfractaires à toute forme d'évolution du métier mais si l'on s'appuie sur ces données, ce qu'ils ou elles souhaitent c'est retrouver du sens collectif dans leur travail. Le projet de la loi Rihlac ne va pas dans ce sens-là. La CGT Educ'action a toujours revendiqué une direction collégiale, des moyens de décharge en conséquence, une aide administrative et une indemnité à la hauteur de la tâche.

Concernant l'évolution du métier, la crise sanitaire a favorisé le télétravail et au-delà de la crise sanitaire le télétravail est devenu une organisation du travail qu'il faut encadrer. Le ministère de la FP a travaillé avec les OS sur un accord, accord que la CGT a signé. Nous avons compris que cet accord se déclinerait ministère par ministère. Dans notre ministère, les personnels administratifs et ITRF sont, en tout premier lieu, concernés par cet accord et nous avons des inquiétudes quant à sa mise en place diverses et variées selon les académies. Des discussions vont-elles avoir lieu prochainement sur ce sujet ? La CGT Educ'action y est en tout cas tout à fait favorable. Sur un tel sujet, il n'est pas normal de laisser les académies, dans le cadre de l'épidémie de Covid, gérer cette nouvelle organisation du travail sans un cadrage national.

Par ailleurs et pour terminer, il y a toujours la question des enseignants et enseignant.es affecté.es en administration centrale et qui ne souhaitent pas être détaché.es. Ils sont mobilisé.es et ont demandé à plusieurs reprises un RDV au cabinet ministériel. Leur revendication : que les arrêtés d'affectation à titre définitif des enseignants à l'administration centrale soient respectés et qu'ils ne se retrouvent pas sur des détachements précaires